

COMPTE-RENDU DE LA 4^E RENCONTRE DU COMITÉ DE SUIVI
TENUE MARDI LE 30 MARS 2016
À LA SALLE MUNICIPALE DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

1. Mot de bienvenue

a. Participation des municipalités de façon exceptionnelle

Afin de faciliter le travail relatif au point 4 de l'ordre du jour, le Comité de suivi a accepté d'inviter les directrices générales et les maires des trois municipalités partenaires dans le projet à se joindre à la présente rencontre.

2. Mise à jour sur le développement du projet (45 min.)

a. Rencontres avec les propriétaires

i. Retour sur les rencontres de propriétaires des 17 février et 8 mars 2016

Deux rencontres ont eu lieu afin de présenter dans le détail l'Acte superficiaire et le Protocole de compensations qui seront présentés aux propriétaires dans les prochaines semaines. Le projet touchera potentiellement les terres d'environ 75 propriétaires qui ont tous été invités à ces rencontres. Chacune de ces rencontres débutait par une présentation détaillée de la part de professionnels ayant développé les ententes, suivi d'une période de questions. Ces rencontres ont attiré une grande majorité des propriétaires chez qui il est prévu d'installer des infrastructures et ont été très appréciées.

ii. Rencontres individuelles (horaire)

Les rencontres individuelles avec chacun des propriétaires concernées ont débuté la semaine du 21 mars et sont tenues par le nouvel agent de liaison local du projet, M. Yves Desrosiers. Ce dernier avait été présenté lors des rencontres de propriétaires des 17 février et 8 mars et est connu de plusieurs d'entre eux puisqu'il œuvre depuis près de 30 ans comme conseiller forestier pour le Groupement forestier Lotbinière-Mégantic.

Lors de ces rencontres, M. Desrosiers présente au propriétaire un Acte superficiaire personnalisé comprenant les plans des infrastructures proposées chez lui ainsi qu'un sommaire et un rapport complet des compensations prévues.

Il est prévu de rencontrer environ 10 propriétaires par semaine.

iii. Nouvel agent de liaison local versus RUPAC

Pour le bénéfice de tous, M. Sylvain Milot explique quel est le rôle du RUPAC et les raisons pour lesquelles l'UPA a demandé qu'une telle position soit comblée lors de la construction du parc éolien. Le RUPAC maintient une liaison entre le promoteur et les propriétaires fonciers concernés par les activités découlant de la réalisation d'un projet d'infrastructures énergétique. Il agit au nom des propriétaires agricoles et forestiers et voit à ce que les éléments convenus dans le cadre de référence HQ/UPA soient respectés. Il peut même s'assurer du respect des conditions d'une décision CPTAQ. Il peut gérer les



plaintes et fait un rapport quotidien sur ses visites terrains. Le RUPAC pourrait également faire état de ses interventions auprès du Comité de suivi.

Plusieurs projets éoliens ont procédé à l'embauche d'un RUPAC et l'expérience a été concluante.

b. Suivi demandes CPTAQ

Plusieurs suivis ont été faits à la CPTAQ afin de savoir où en est rendue l'analyse de notre dossier. Il apparaît que l'analyste a présenté le tout aux commissaires au mois de février et que l'orientation préliminaire est en cours de rédaction.

c. Appel d'offres pour l'entrepreneur général

L'Appel d'offres pour l'entrepreneur général a été lancé le 9 mars et les soumissions sont dues le 18 avril prochain. Le choix de l'entrepreneur devrait être fait au courant du mois de mai et le contrat finalisé en juin.

d. Convention d'occupation du domaine de l'état avec les municipalités

Deux rencontres ont eu lieu avec les municipalités afin de discuter d'une proposition d'entente relativement à l'usage des emprises des chemins publics durant la construction et pour l'installation du réseau collecteur.

e. Discussion avec les associations de motoneigistes

Une rencontre avec les quatre associations de motoneiges et de Quad utilisant des sentiers sur le territoire prévu pour le projet éolien s'est tenue ce 30 mars au matin. Les chemins qui seront utilisés pour la construction du projet ainsi que leur usage durant l'hiver (à la fois durant la construction et durant l'opération) a été discutée. Les travaux et l'opération du parc ne devraient pas mettre en péril l'utilisation des sentiers. Dans certains cas, des sentiers alternatifs pourraient être utilisés durant la construction. Également, dans les cas où les chemins municipaux utilisés par ces sentiers durant l'hiver devraient être déneigés, il est convenu qu'il y aura un partage de la route et qu'une piste de motoneige/quad sera maintenue. Par ailleurs, de la signalisation accrue sera installée durant la construction afin d'aviser de façon claire les usagers de ces sentiers de la présence de travailleurs et de machinerie à proximité.

De prochaines rencontres sont à prévoir lorsque l'échéancier final de construction sera établi par l'entrepreneur général qui sera retenu, selon les dates d'obtention des permis.

3. Gouvernance du comité de suivi

a. Projet de Protocole de fonctionnement

Un projet de protocole de fonctionnement a été soumis au comité. Celui-ci inclus les commentaires reçus par certains membres du comité. Par contre, puisque plusieurs points de gouvernance et de composition du comité de suivi ont été soulevés par le Rapport du BAPE, il est convenu de reporter cette discussion afin de s'assurer de mettre en place un protocole incluant tous les ajustements nécessaires.



Il est convenu que ce protocole de fonctionnement, une fois adopté, sera rendu public sur le site du projet.

4. Avis et recommandations du BAPE concernant le comité de suivi et les municipalités

a. Position générale du rapport du BAPE

Le rapport du BAPE sur le projet est généralement positif et autorise le projet à aller de l'avant, mais soulève plusieurs recommandations touchant les impacts sur le milieu écologique, le milieu humain et la gouvernance. Certaines des recommandations avancées par la commission sont également adressées à des autorités gouvernementales afin que de leur côté elles améliorent certains processus ou offrent plus d'information objectives aux citoyens.

Au niveau visuel, la commission suggère de déplacer certaines éoliennes qui, selon elle, auraient un impact visuel plus élevé que ce qui est recommandé dans le Guide de gestion des paysages du Québec. Elle suggère également une vérification régulière de certains aspects du climat sonore ainsi qu'un suivi rigoureux des plaintes. Elle propose de modifier la composition du Comité de suivi afin qu'elle soit plus représentative de la population.

b. Implication dans le processus d'autorisation du MDDELCC

Les recommandations du BAPE sont prises en compte par le MDDELCC dans son processus d'acceptabilité, mais ne sont pas

c. Analyse de chacun des avis et recommandation de réponse

Le MDDELCC demande de répondre aux recommandations proposées dans le rapport du BAPE. Une liste de toutes les recommandations touchant le rôle et l'implication du Comité de suivi et des municipalités sont soumises pour discussion.

5. Varia et prochaine rencontre

Aucun point Varia n'a été ajouté.

La prochaine rencontre devrait théoriquement avoir lieu à la fin juillet. Nous échangerons des courriels afin de fixer une date qui convient à tous.